

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le Département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 4 Juillet

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 1^{er} Juillet 1895

M. le président annonce qu'il a reçu de M. Pourquery de Boisserin deux demandes d'interpellation :

Par la première, M. Pourquery de Boisserin veut demander au gouvernement si son intention est d'annexer complètement Madagascar après la conquête, ou bien de signer simplement un traité avec le gouvernement malgache.

M. Ribot demande à la Chambre de ne pas fixer de date pour la discussion de cette interpellation, attendu que le gouvernement ne peut savoir, dès maintenant, quelle attitude il sera amené à prendre.

M. Pourquery de Boisserin n'insiste pas.

La seconde interpellation porte sur la décision de l'ordre du conseil de la Légion d'honneur en ce qui concerne M. Eiffel et M. Marius Fontane. La discussion est fixée après la loi des boissons, à la suite des autres interpellations.

M. le président annonce qu'il a reçu de M. Savary et d'un certain nombre de députés d'Algérie et du Midi une demande d'interpellation sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour assurer désormais les services maritimes postaux dans la Méditerranée.

M. André Lebon, ministre du commerce, demande à la Chambre d'ajourner à la semaine prochaine la fixation de la date de la discussion. Une commission extra-parlementaire étudie cette question ; elle s'est déjà réunie vendredi dernier et se réunira de nouveau dans quelques jours.

Le ministre ajoute qu'en raison de l'intérêt commercial, les Compagnies ont déjà assuré dès cette semaine six services par semaine sur la province d'Alger, quatre sur la province d'Oran, quatre sur celle de Constantine et trois sur celle de Tunis, et ce nombre de services s'accroîtra encore dans quelques jours.

M. Gauthier de Clagny demande l'urgence en faveur d'une proposition tendant à faire tomber la responsabilité civile des ministres sous la compétence des tribunaux civils.

M. Ribot ne s'oppose pas à l'urgence, mais il fait toutes les réserves sur la compétence des tribunaux civils.

L'urgence est déclarée.

On reprend la loi sur les boissons.

M. le président met aux voix la première partie de l'article premier du contre-projet de M.

Vaillant portant que tous les droits actuellement perçus sur les vins, cidres, bières, poirés et hydromels, sur le thé et le café sont supprimés.

Après une assez longue discussion la Chambre adopte la première partie du contre-projet de M. Vaillant, légèrement modifié, par 491 voix contre 15.

Le garde des sceaux a fait annoncer par le président que la demande d'autorisation de poursuites contre Calvignac était retirée.

Cette annonce produit une certaine émotion ; les radicaux demandent des explications. M. Viviani veut interpellier.

M. Ribot déclare que la demande est retirée parce que les vacances vont lever l'immunité parlementaire.

Cette déclaration soulève une nouvelle tempête.

Le renvoi de l'interpellation est fixé à un mois. M. Pelletan est rappelé à l'ordre.

La proposition de M. l'abbé Lemire sur le duel est mise à l'ordre du jour.

L'alliance franco-russe

De l'Estafette :

Dans les premiers jours de l'année 1891 — on était alors sous le ministère Freycinet, Constans, Ribot — M. de Freycinet qui joignait alors à la présidence du Conseil le ministère de la guerre, fut sollicité par son collègue de Saint-Petersbourg, M. le général Wannosky, d'autoriser la fabrication en France de fusils nouveau modèle, destinés à renouveler le matériel de l'armée russe.

Le général priaient en outre qu'il lui fut fait communication de la formule chimique de la poudre sans fumée, alors d'invention récente et dont le secret était soigneusement gardé.

Comme il n'avait entre les mains aucun instrument diplomatique lui permettant de compter sur le concours effectif de la Russie en cas de guerre, M. de Freycinet, fidèle à ses habitudes de circonspection, évita sur ce point une réponse précise ; mais afin de marquer sa bonne volonté, il transmit à Saint-Petersbourg la formule de la poudre B, qui, sans avoir la même valeur, constituait pourtant à l'armée russe une incontestable supériorité sur les armées des puissances voisines.

M. de Freycinet profita de l'occasion pour ébaucher une convention d'un caractère exclusivement militaire dont les bases furent soumises au tsar. C'est avec l'agrément et sur l'ordre de son souverain que le ministre de la guerre pour-

suivit ces négociations, lesquelles très avancées par les fêtes de Cronstadt aboutirent définitivement deux ans après.

On se souvient sans doute que dans les premières semaines de l'été de 1893, M. de Giers, se rendant en Suisse, s'arrêta à Paris.

A cette occasion, il y eut chez le président de la République un grand dîner officiel qui, par l'éclat, le nombre et la qualité des convives, passait les usages reçus et les habitudes de l'Élysée.

Outre les ministres — on était alors sous le cabinet Dupuy — et les membres du bureau des deux Chambres, figuraient parmi les convives, les personnages politiques qui avaient pris part aux négociations antérieures et les hommes d'État honorés d'ordres russes.

C'est à ce moment exactement que M. de Giers apposa sa signature au bas du projet depuis longtemps élaboré, lequel devint la convention militaire encore présentement en vigueur.

Trois mois après, l'amiral Avellan était reçu en France avec l'enthousiasme que l'on sait, et le tsar adressait au président Carnot la lettre où il faisait « allusion au nouveau lien » unissant les deux pays.

Le nouveau lien subsiste depuis 1893.

Voilà la vérité.

INFORMATIONS

Commission du budget

La commission du budget a entendu, mardi, le ministre des Beaux-Arts au sujet du projet d'un monument à la mémoire des soldats morts en 1870. La commission s'est montrée unanimement favorable au projet, mais avant de statuer définitivement, elle a chargé son rapporteur, M. Maurice Faure, de conférer avec le ministre au sujet de l'emplacement du monument.

L'idée du ministre, d'ériger ce monument au Panthéon ou aux Tuileries, a rencontré peu d'adhérents.

L'idée qui a réuni le plus de suffrages, a été celle consistant à ériger le monument sur l'esplanade des Invalides.

M. Maurice Faure la communiquera au ministre. Il reste à décider si l'emplacement du futur monument sera désigné par la loi même ou simplement par le rapport.

Quant à la proposition Castelin tendant à couler en bronze la statue de la ville de Strasbourg, la commission, a considéré, comme le ministre, qu'elle était difficilement acceptable, parce

qu'elle compromettrait l'unité artistique de la place de la Concorde. Mais elle a été d'avis qu'il serait possible de tenir compte de la pensée de son auteur dans l'exécution du monument commémoratif de la Défense nationale.

Les crédits pour le Tonkin

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que le gouvernement avait présenté à la Chambre un projet de loi ayant pour objet de faire un protectorat de l'Annam et du Tonkin.

Un crédit de cinq millions était nécessaire et nous avons reproduit le passage de l'exposé des motifs par lequel le gouvernement explique cette demande de crédits nécessaire par une situation qu'il ignorait lui-même.

La commission du budget a adopté cette demande, mais M. Doumer fait, dans son rapport, une réserve que nous croyons intéressante de reproduire.

Malgré l'absence des bases sérieuses, dit M. Doumer, pour évaluer la somme dont le protectorat de l'Annam et du Tonkin aura besoin pour atteindre la fin de l'exercice 1895, il paraît établi que les cinq millions demandés sont nécessaires et qu'ils seront suffisants, quelles que soient les fautes commises et les responsabilités en jeu qu'il faudra dégager une bonne fois. Nous ne saurions faire autrement que d'accepter le projet du gouvernement et de mettre à sa disposition le crédit que nécessitent les paiements urgents.

Nous ne pouvons laisser une grande colonie française en état de faillite ; son crédit est une partie du crédit de la France. Il n'est pas permis de le laisser entamer. Ce qu'il importe, c'est qu'on voit bientôt clair dans la situation financière du protectorat, c'est qu'on la liquide définitivement et qu'on applique à la gestion future de ses finances, les règles d'ordre et de prudence sans lesquelles il n'y a que gaspillage et déficit.

Le cas de M. Mirman

Quelques journaux, à propos du duel Gadaud-Mirman, ont dit que M. Mirman, en qualité de soldat, n'avait pas été autorisé à se battre et que le général Saussier, gouverneur de Paris, interrogé à ce sujet, aurait déclaré qu'il estimait que M. Mirman devait être puni disciplinairement.

Le service de deux ans

La commission de l'armée continue la discussion sur le service de deux ans, M. le général Zurlinden, entendu, s'est prononcé, au nom de l'intérêt de l'armée, pour le maintien du service de trois ans.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 37

Le Roi des Braves

PAR JULES DE GASTYNE

XXIV

— Aoh !

— Milord ?

— Stoper !

Le cheval s'arrêta.

L'anglais descendit.

— Voici votre monnaie !

Il tendit au cocher une pièce de vingt francs qu'il tenait à la main toute préparée.

— Milord est satisfait ?

— Yès.

L'automédon voyant que son client n'était pas disposé à entamer avec lui une longue conversation, donna un coup de fouet à son cheval et disparut.

Dès qu'il se vit seul, l'homme aux favoris rouges regarda autour de lui.

Il se trouvait dans une rue étroite contenant à peine deux ou trois maisons, bordées à droite et à gauche par des palissades fermant des jardins ou des bâtiments en construction. A peine un bec de gaz à chaque bout. Il ne faisait pas nuit encore et déjà les passants étaient rares. Quant aux voitures, c'est à peine si on voyait s'en aventurer par

là une ou deux par jour. Celles qui avaient arrêté le maître et lui, passant coup sur coup, à quelques minutes d'intervalle, avaient dû causer une surprise aux rares habitants qui s'étaient pu les voir.

Un sourire de satisfaction se dessina sur les lèvres pâles de l'Anglais.

— Quartier désert, murmura-t-il, admirable pour un guet-apens !

Il se dirigea du côté où il avait vu Bauchène et Henri descendre de voiture.

Il reconnut aussitôt la maison. Les deux hommes étaient entrés. Il n'y avait plus personne dans la rue.

La porte extérieure était fermée, et, par dessus le mur, qui était peu élevé, on voyait de la lumière dans une pièce du rez-de-chaussée... On apercevait des ombres se mouvoir derrière les rideaux de mousseline.

— Parfait ! se dit l'insulaire, c'est là qu'ils demeurent... Ils vont manger. J'ai une heure devant moi.

Il descendit la rue et chercha un restaurant... Il était l'heure de dîner pour lui aussi, mais sur son chemin, il n'y avait que des marchands de vin et des crémeries. Les comestibles qu'il apercevait derrière les vitrines sales de ces maisons lui faisaient faire la grimace ; toutefois il n'avait pas le temps de se faire conduire au café Anglais.

— Bah ! se dit-il, pour une fois.

Il avait fait choix d'une boutique de « Mastroquet », moins bruyante et moins encombrée que les autres, tout en ayant une apparence presque propre.

Il poussa la porte et entra.

— Pôvez-vô servir oune bifsteack à môâ ?

demanda-t-il en continuant son accent anglais.

— Certainement, monsieur.

— Tot de suite !

— Tout de suite, oui, monsieur... asseyez-vous là !

On avait indiqué à l'insulaire une table avec un dessus de marbre blanc, qu'un garçon frottait déjà.

Milord ôta son pardessus, pendit son chapeau à la patère de la fenêtre.

— En attendant, dit-il, vôlez-vous servir à môâ oune madère ?

— Oui, monsieur.

La maîtresse se tourna vers un garçon !

— Henri, servez un madère à monsieur ?

Henri obéit.

L'anglais s'installa à la table, prit un journal dans la poche de son pardessus et se mit à lire.

Quand il fut servi, il mangea rapidement, avala après son dîner deux verres de fine champagne, sortit d'un étui orné d'une couronne de comte en argent un cigara qu'il alluma, puis il paya, se leva et sortit.

A ce moment, la nuit était tout à fait venue... Des lumières brillaient partout du côté de Paris, mais la petite rue où demeurait Bauchène restait sombre, ce qui permit à l'insulaire.

C'est à peine si une ou deux lumières, dans le haut, piquaient l'ombre d'une lueur jaune et cliquetante.

Le vent s'était levé... Il faisait presque froid, un froid sec, et les étoiles brillaient déjà dans le ciel, trouant l'azur de leurs yeux de diamant.

Notre homme releva le col de son pardessus et

Il a fait valoir :

1° Que le chiffre de notre population et l'arrêt qu'il subit dans son développement ne permettraient pas d'avoir, comme en Allemagne, des effectifs suffisants ;

2° Qu'avec le service de deux ans, on ne pourrait pas former les cadres de l'artillerie et de la cavalerie.

3° Qu'avec le service de deux ans, la valeur militaire des soldats serait insuffisante ;

Finalement, la commission a demandé à M. le ministre de la guerre des états faisant connaître le nombre d'hommes incorporés chaque année depuis le fonctionnement de la loi de 1889, le nombre des dispensés en vertu des articles 21 et 23 et le nombre de ceux qui font effectivement trois ans de service.

La commission reprendra la discussion dès que ces documents lui auront été fournis.

Les billets de la Banque de France en Russie

Le ministre des finances de Russie a décidé que les billets de la Banque de France seraient acceptés non seulement aux frontières et dans tous les ports russes pour l'acquittement de tous droits de douane, mais encore seraient reçus comme monnaie courante dans toutes les caisses publiques de l'Empire.

L'Incendie de la rue Rochechouart

L'incendie qui a éclaté dans les magasins et ateliers de la maison Godillot et qui s'est propagé avec la rapidité que l'on sait, n'a pu être maîtrisé qu'à sept heures du soir.

On a malheureusement à enregistrer un assez grand nombre d'accidents de personnes.

Le plus grave est celui survenu au sapeur Garbez, tombé du deuxième étage de l'usine dans la rue : son état est considéré comme désespéré.

Il a reçu mardi matin, à neuf heures, à l'hôpital Saint-Martin, la visite du général Sausier.

Le gouverneur de Paris, enlevant la médaille militaire qu'il porte sur sa poitrine, l'a accrochée sur la chemise de Garbez en lui disant :

— Sapeur Garbez, le gouvernement vous félicite de votre belle conduite et vous donne la médaille des braves.

Le pauvre garçon, qui ne peut faire un mouvement sans risquer de passer de vie à trépas, n'a pu retenir de grosses larmes qui ont roulé sur son visage, où la mort a déposé sa griffe.

— Merci, mon général, a-t-il dit d'une voix émue et à peine intelligible.

M. Georges Leygues, ministre de l'intérieur, a envoyé une somme de 2,000 fr. pour venir en aide aux victimes de l'incendie.

D'autre part Mme Furtado Heine a fait parvenir au ministre de l'intérieur une somme de 8,000 francs pour être distribués aux victimes.

M. Georges Berger, député, a remis 1,000 fr. Le ministre de l'intérieur a reçu après le conseil des ministres M. Berger, député du neuvième arrondissement de Paris.

M. Berger a fait connaître au ministre son intention de demander à la Chambre un crédit de 100,000 francs pour les victimes.

Français et Italiens

Une rixe sanglante entre Français et Italiens a éclaté dans la petite commune de St-Jean-de-Maurienne. Des jeunes gens de la fanfare avaient été l'objet de provocations de la part d'ouvriers italiens, occupés aux carrières d'ardoises ; hier,

foulé en lui ses tristesses, avait été repris, au moment de se lever de table, d'une grande mélancolie... L'image de la femme qui l'avait si fortement impressionné et qui avait répondu à son commencement d'amour d'une façon si cruelle, était venue se dresser brusquement devant ses yeux.

S'il s'était interrogé, il n'est pas sûr qu'il n'eût pas trouvé dans son cœur un reste d'amour pour cette dangereuse sirène... Puis il avait vu comme une ombre persister, pendant tout le repas, sur le visage, d'ordinaire si calme et si éclairé de Jacques Bauchène.

Le maître d'armes en savait plus sur son aventure qu'il n'avait voulu en dire.

Il sentait que s'il restait à la maison, il ne résisterait pas à l'envie de l'interroger, de le presser de questions — ce qui ne pouvait que faire de la peine au brave homme, car s'il n'avait pas parlé, c'est qu'il avait sans doute ses raisons pour cela.

Il se leva de table, jeta sa serviette, prit son chapeau.

— Tu sors ? demanda Jacques d'une voix toute pleine d'inquiétude.

— Oui, père...

— Et où vas-tu ?

— Je voudrais aller jusqu'à la Porte-Saint-Martin... Je n'ai pas vu la nouvelle pièce, et cela me distraira un peu. Est-ce que ça te contrarie ?

— Du tout !... répondit Bauchène d'un ton indifférent.

Il ne voulait pas laisser voir ses craintes à sa femme et à sa fille de peur de les effrayer, mais il

les musiciens ayant reçu des coups de pierres, assaillirent la maison habitée par les Italiens, et d'où étaient partis les projectiles.

Une lutte acharnée eut lieu ; tout a été brisé à l'intérieur ; un Italien serait mort et un autre blessé très grièvement ; deux autres légèrement atteints ont pu se sauver.

Machine infernale

Berlin, 2 juillet.

L'attentat contre le colonel de police Krausse semble être une vengeance personnelle d'un agent congédié qui connaissait les habitudes de M. Krausse. Il espérait que la machine infernale, très ingénieusement construite, avec un réveil-matin qui, en sonnait, devait déterminer l'explosion, éclaterait ce matin à 11 heures, au moment où M. Krausse serait dans son bureau. Heureusement, l'attention des employés du poste fut attirée par l'odeur de benzine, ainsi que par les bruits du mouvement d'horlogerie.

La machine infernale devait éclater, soit qu'on ouvrit la caisse — ce qui aurait fait partir un revolver et enflammer cinq kilos de liquide explosif — soit que la caisse, déposée dans le bureau de M. Krausse, ait fait explosion. Seulement à dix heures et demie, au moment où le réveil-matin aurait fonctionné, il est certain que l'explosion aurait causé la mort de nombreuses personnes.

La police recherche activement le coupable qui a donné le nom de Carl Becker, et est venu probablement à Fuerstenwalde afin de dérouter les recherches.

Les journaux rappellent à ce propos l'attentat de Bremerhaven, en 1875, dans lequel une machine infernale analogue devait faire sauter un navire en pleine mer. L'explosion eut lieu plus tôt et tua une centaine de personnes.

L'Expédition de Madagascar

Le général Duchesne télégraphie de Majunga, 29 juin :

L'affrété *Foulah* est arrivé ; 47 mulets sont morts pendant la traversée.

L'état sanitaire actuel est satisfaisant.

Prise de Tsarasoaatra

Par un deuxième télégramme, à la même date, le général Duchesne fait connaître que Tsarasoaatra a été occupé sans perte, le 21 juin.

L'affrété *Notre-Dame-du-Salut* a appareillé de Majunga pour Toulon, hier, à midi, avec 334 rapatriés.

Il relâchera à Nossi-Bé, à Obock et à Alger. Philippeville, 30 juin.

L'affrété *Concordia*, arrivé hier matin, est reparti cette nuit pour Majunga, avec 440 mulets, 5,700 sacs d'orge, 660 balles de fourrage et 340 balles de farine.

Le sanatorium de La Réunion

Des lettres de La Réunion disent que les hôpitaux de l'île ont reçu, en tout, de Madagascar, environ 400 malades fiévreux ou convalescents, amenés successivement par des transports affrétés par les Messageries Maritimes.

Ils se remettent assez vite, bien que leur installation ne soit pas irréprochable.

Les modifications introduites dans les dispositions premières par le département de la guerre, quand il a été chargé d'organiser l'expédition, faisaient supposer que les malades du corps expéditionnaire seraient soignés sur place et non

ajouta néanmoins :

— Et comment iras-tu là-bas !

— Je prendrai l'omnibus.

— Et pour revenir ?

— Je reviendrai aussi avec l'omnibus, s'il n'est pas trop tard.

Jacques lança au jeune homme un regard que celui-ci seul vit et comprit.

— Et s'il est trop tard, dit-il, prends une voiture.

— Sois tranquille, père...

Henri embrassa madame Bauchène, Jeannette et Jacques, puis il sortit, après que le maître d'armes lui eut serré la main d'une façon significative.

Dehors, il n'aperçut pas l'anglais qui s'était dissimulé dans l'ombre et se dirigea tranquillement vers l'endroit où il devait attendre le passage de l'omnibus, sans se douter que chacun de ses mouvements était observé et chacun de ses pas suivi.

La voiture que l'étudiant devait prendre, passait au haut de la rue de Belleville.

C'est là qu'il se dirigea. L'insulaire qui marchait sur ses traces, se douta, quand il le vit arrêté, de ce qu'il voulait faire.

— Diable ! murmura-t-il, il a l'air d'attendre l'omnibus.

A ce moment les lanternes de la voiture apparaissaient en haut de la rue.

Henri se dirigea de ce côté et sauta lestement sur le marchepied.

Il y avait de la place à l'intérieur, il s'y assit.

Une minute après, l'homme aux favoris rouges était grimpé sur l'impériale.

pas évacués sur La Réunion, où le personnel des hôpitaux ne s'attendait pas à les recevoir.

A Tamatave

Les lettres particulières reçoivent des volontaires créoles et des soldats du bataillon d'infanterie de marine de La Réunion, qui, depuis six mois, occupent Tamatave, font connaître que ces troupes sont extrêmement éprouvées par la fièvre et que le nombre des indisponibles est très considérable. Le bataillon de Tamatave en particulier, qui a subi tout l'hivernage, bloqué entre la mer et les avant-postes Malgaches, sans bouger, sans tirer un coup de fusil, paraît avoir énormément souffert.

Le ministre de la marine a décidé qu'une sous-commission de la marine sera envoyée à Tamatave pour y assurer les services administratifs.

Le lieutenant de vaisseau Guiches est adjoint au commandant de la marine à Majunga.

Note Havas

Nous sommes autorisés à démentir de la façon la plus formelle qu'une compagnie du 200^e ait été anéantie à Madagascar.

Aucun incident de ce genre n'a eu lieu : aucune compagnie n'a été attaquée.

Retournée

Le ministre de la guerre vient d'être avisé par télégramme, du départ de Majunga du paquebot *Notre-Dame-du-Salut*, ayant à son bord 247 rapatriés, dont 89 alités et 158 convalescents de toutes armes et de tous services, y compris cinq officiers : le capitaine Bouchaat et le lieutenant Labasove, de l'artillerie de marine ; le lieutenant Poyar et le sous-lieutenant Barkambari, des tirailleurs ; le médecin-major Vatri.

Le paquebot prendra en outre à Kossi-Bé soixante rapatriés provenant du Sanatorium. Il fera escale à Obock, Alger, Toulon et Marseille.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Vote de nos députés

Dans le scrutin sur l'ordre du jour de M. Descubes, accepté par le gouvernement et adopté par 332 voix contre 83, tous les députés du Lot ont voté pour.

Nos compatriotes

Notre compatriote M. Julien Gayet, officier d'administration à l'hôpital militaire de Lille, vient d'être désigné pour faire partie du corps expéditionnaire de Madagascar.

Candidature

On annonce que M. de Vauzelle pose sa candidature au conseil d'arrondissement dans le canton de Limogne, contre M. Coudere, conseiller sortant.

Nos compatriotes à Madagascar

L'*Illustration*, donnant un portrait d'après nature de notre compatriote le lieutenant-colonel Pardes, de Prayssac, qui a pris une part si brillante à la campagne de Madagascar, s'exprime ainsi sur cet officier supérieur :

« Le lieutenant-colonel Pardes appartient à la promotion de Saint-Cyr 1870-1871. Il fit la cam-

pagne de France et prit part ensuite à l'expédition de Tunisie et à celle du Tonkin.

» Chargé d'organiser le bataillon des tirailleurs sakalaves à Diégo-Suarez, il a eu la satisfaction de conduire au feu cette troupe, qui s'est comportée vaillamment aux engagements d'Amparslavy. C'est un chef énergique et actif qui a fait preuve, dans les diverses rencontres, de sagacité et de décision.

» Notre compatriote a 45 ans. Il n'est pas encore marié. Son frère et sa famille habitent Prayssac (Lot). »

GRANDE FÊTE DE NUIT

Au bénéfice des malades et blessés de Madagascar

C'est le Dimanche, 21 juillet prochain, à 8 h. du soir, qu'aura lieu la Grande Fête organisée par l'*Orphéon de Cahors*, sur les Allées Fénélon. Le programme n'en est pas définitivement arrêté dans tous ses détails. Nous pouvons déjà annoncer cependant que la musique du 7^e de ligne prêterà son concours, ainsi que *La St-Hubert Agenaise*, cette excellente société de trompes de chasse, qui a laissé parmi nous un si bon souvenir lors du concours musical de 1894, où elle a remporté un premier prix en première division, avec félicitations du jury ; notre population sera heureuse de témoigner à ces vaillants artistes toute son admiration et ses plus chaleureux remerciements pour l'empressement qu'ils ont mis à répondre à l'invitation de l'*Orphéon*, et le désintéressement dont ils ont fait preuve en cette circonstance.

Pour augmenter la part qui reviendra aux malades et blessés du corps expéditionnaire de Madagascar, dans la plus large mesure, les organisateurs ont eu l'idée d'organiser une loterie qui sera tirée pendant la fête : cette loterie est placée sous le patronage de l'*Union des Femmes de France*, et le produit en sera versé tout entier à la caisse du comité de Cahors, pour être transmis immédiatement aux soldats qui défendent, en ce moment, sous un climat meurtrier, l'honneur de la patrie. Le prix du billet est fixé à 0 fr. 50 centimes.

Le comité des *Femmes de France* et l'*Orphéon* adressent un pressant appel à toutes les personnes qui voudront bien contribuer, par l'envoi d'un lot, à la réussite de cette œuvre si éminemment patriotique. Nous ne doutons pas que la population cadurcienne, qui compte à Madagascar plusieurs de ses enfants, ne réponde avec empressement à cet appel ; tous les lots seront reçus avec reconnaissance.

Ils pourront être déposés chez M. Playous, négociant, rue de la Chantrerie, ou chez M. Maury, rue de la Liberté, ou aux bureaux de la mairie, à M. Lacoste, directeur de l'*Orphéon*.

Le Comité cadurcien de l'*Union des Femmes de France* pourra ainsi ajouter sa part aux nombreux envois qui ont été faits jusqu'à ce jour, comme en témoigne la note suivante qu'enregistrent les journaux de Paris :

« En réponse à une demande de renseignements adressée par le général Zurlinden au général Duchesne, le colonel Bailloud, directeur d'étapes au corps expéditionnaire, télégraphie ce qui suit :

» Majunga, 25 juin, 6 h. soir.
» Dès son arrivée, le général en chef, a procédé à la distribution des dons patriotiques en-

il se frappa le front.
— Suis-je simple ! Tout est pour le mieux au contraire.

Il demanda un fauteuil d'orchestre et entra.
Dès qu'il fut arrivé à sa place, notre homme se mit à lorgner la salle avec une jumelle qu'il avait louée et ne tarda pas à se rasseoir, satisfait... Henri était aux fauteuils du balcon, en pleine lumière, presque en face de lui... Il ne pouvait pas le perdre de vue... En effet, à partir de ce moment, son regard fauve, dardé sur le fils de Bauchène, ne laissa pas échapper un seul des mouvements du jeune homme. On eût pu lui demander ce qu'on jouait... Il eût été incapable de le dire... La toile se levait et se baissait sans qu'il eût même aperçu le décor... La voix des acteurs lui arrivait dans une sorte de bourdonnement lointain, confus... Le public disparaissait... Il ne voyait que la figure d'Henri... Tout le reste se perdait pour lui dans une sorte de pénombre vague...

L'étudiant sortit deux fois pendant les entr'actes.

L'anglais le suivit deux fois, Jamais spectacle n'avait paru si long à ce dernier. Son impatience semblait vouloir, bâter le débit des artistes... Quand la toile tomba enfin sur la scène finale, il poussa un soupir de soulagement...

Le public commençait à sortir, se pressant, se bousculant, bruyant... avec des éclats de rire et des cris.

(A suivre).

tre les hôpitaux, les troupes et la marine, en indiquant chaque fois la provenance de ces dons.»

Commission départementale

La commission départementale se réunira le 10 juillet 1895, à la préfecture du Lot, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Conseil départemental

Le conseil départemental se réunira le jeudi 11 courant, à dix heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires suivantes :
Albas. — Ecole de garçons : suppression de l'emploi d'adjoint.
Carnac. — Ecoles de filles : construction et acquisition.

Livernon. — Local de l'école de garçons.
Alvignac. — Secrétariat de mairie.
Ambayrac. — Secrétariat de mairie.
Varaire. — Secrétariat de mairie; classement des candidats aux bourses d'enseignement primaire supérieur; liste d'admissibilité aux fonctions de titulaire; vacances de 1895, fixation.

Brevet supérieur

Sur quatorze aspirantes, neuf ont été déclarées admissibles aux examens oraux.
Ce sont, par ordre alphabétique :
Mlles Bessières, Boutaric, Bouyssac, Ganes, Fayoles, Malbec, Rougé, Rozières et Tronche.

Enseignement secondaire

M. Lachelier, inspecteur général de l'enseignement secondaire, est arrivé samedi soir à Cahors. Il a procédé lundi et mardi à l'inspection du lycée Gambetta.

Société agricole et industrielle du Lot

Présidence de M. Dufour, vice-président
Séance du 1^{er} juillet 1895

1^o Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté ;
2^o Le bureau annonce que les renseignements demandés par M. le Préfet du Lot sur la floraison des grains, sur les apparences des récoltes, lui ont été transmis comme étant des plus favorables. L'élevage du ver à soie quoique timide, a obtenu des résultats très satisfaisants ;
3^o Un mémoire de M. Campagne, vétérinaire sanitaire à Figeac, sur les vaccinations animales a été lu in-extenso et après en avoir délibéré, la Société a résolu d'entrer dans la voie proposée par l'auteur, en récompensant honorifiquement les vétérinaires vaccinateurs ;
4^o La Société a résolu la question de l'achat de reproducteurs en faisant l'acquisition d'un taureau de race limousine inscrit au Herd-Book.
Des affiches indiqueront le jour et l'heure de la vente de cet animal ainsi que les conditions imposées par la Société à ceux qui en feront l'acquisition pour le livrer à la reproduction.

Concours de l'espèce ovine tenu à Gramat le dimanche 30 juin

Le concours de la race ovine des Causses du Lot tenu sur le foirail de la ville de Gramat, a été comme toujours très remarquable.
M. le Sous-Préfet de Gourdon, M. de Verninac, sénateur du Lot, ont présidé les opérations du Jury et la distribution des récompenses.
La liste des prix sera publiée ultérieurement.

Syndicat agricole du Lot

Nous avons le regret de faire connaître aux viculteurs du Lot qu'une nouvelle maladie vient d'être constatée sur certaines vignes françaises en treilles.
Il a été trouvé en effet sur quelques sarments des signes pouvant faire supposer qu'ils sont atteints de la « brumissure », maladie encore obscure dans son origine et qui doit, vraisemblablement, se rapporter à une cause différente de celle qui a été attribuée jusqu'à ce jour.
Il sera procédé très prochainement à une nouvelle analyse.

En attendant, nous croyons devoir conseiller, d'ores et déjà, de faire répandre sur les ceps suspects, un mélange d'une partie de chaux et de deux parties de soufre.
Ce traitement devra être renouvelé, si une amélioration ne se faisait pas sentir, dans une dizaine de jours.

Une misère à soulager

L'incendie de la rue des Capucins a plongé dans le malheur une honorable famille d'ouvriers, les époux Simon. Leur mobilier, qui n'était garanti par aucune assurance, a été complètement détruit.
Une liste de souscription circule en ce moment dans notre ville pour secourir d'urgence une pauvre infortunée. Nous faisons un chaleureux appel à la charité publique; ceux de nos concitoyens qui voudraient verser leur obole, n'ont qu'à se faire inscrire chez M. Fourès, menuisier, rue du Lycée.

Un pêcheur à la ligne (on les trouve toujours quand il s'agit d'une bonne œuvre), a eu l'idée généreuse de mettre en loterie, au bénéfice des époux Simon, une magnifique carpe du Lot du poids de 14 livres.

Inutile de dire que les billets ont été vite enlevés.
Bravo à ce membre désintéressé de la Société de Pisciculture du Lot.

Les pensions civiles

Il a été décidé que les veuves de fonctionnaires ou d'employés civils de l'Etat, décédés après vingt-cinq ans de services, auront droit, si elles comptent dix ans de mariage, à une pension égale au tiers de celle produite par la liquidation des services de leur mari décédé.

D'autre part, une pension temporaire d'égale importance sera accordée à l'orphelin ou aux orphelins mineurs du fonctionnaire ou de l'employé lorsque la mère sera inhabile à recueillir la pension, ou pour éviter le retour de suspensions fâcheuses, si elle était déchu de ses droits.

Avenir Cadurcien

La société musicale l'Avenir Cadurcien, désireuse d'assister aux concours qui aura lieu le 15 août prochain à Villefranche, vient de déposer dans plusieurs établissements de notre ville des listes de souscriptions.

Nous engageons vivement le public à encourager cette jeune société qui n'a pas encore eu le temps d'encaisser les fonds nécessaires pour assister à ce concours.

Le mauvais temps

Ces jours derniers, de nombreux et violents orages ont éclaté sur tous les points de notre département. Les dégâts subis par la population agricole par suite de la grêle sont très importants.

Les cantons les plus éprouvés sont ceux de Puy-l'Évêque, Cazals, Lauzès, Labastide-Murat et Salviac. La foudre est tombée sur la maison de M. Calmeilles, maire de Cazals, chez M. Guillard, à Labastide-Murat, chez M. Richard, propriétaire à Lauzès, et sur l'école de garçons de Salviac. Le temps reste toujours lourd et menaçant.

Déraillement

2 wagons à marchandises du train partant de Cahors pour Capdenac à 7 h. 3/4 du matin ont déraillé mardi entre Cabessut et Arcambal, par suite de la rupture d'un essieu.

Il n'y a eu aucun accident de personnes.
Le chef de gare de Cahors parti immédiatement avec une machine de secours a organisé le transbordement et les voyageurs du train de Capdenac à Cahors ont pu arriver à 11 h. du matin.

La circulation a été rétablie cette après-midi. Les dégâts purement matériels sont peu importants.

Courses vélocipédiques de Montauban

Dimanche dernier, avaient lieu à Montauban les grandes courses internationales de vélocipèdes organisées par le Véloce-Club Montalbanais. Dans la course militaire de 2,500 mètres, où 9 partants s'étaient mis en ligne, M. Castang, soldat vélocipédiste au 7^e de ligne, est arrivé premier en 4' 5".

La libération de la classe

Nous sommes en mesure d'annoncer que le renvoi dans leurs foyers des militaires de la classe 1891 commencera le 23 septembre prochain pour ceux des régions où s'accompliront auparavant des manœuvres de brigade ou de division.

Les hommes des 6^e, 7^e et 8^e corps participant aux grandes manœuvres des Vosges, seront libérés le 24 ou 26 septembre en finissant par les gradés.

Seront retenus jusqu'à l'accomplissement de leur peine, les militaires frappés de plus de huit jours de prison.

La mise en route des Recrues

Le Journal officiel promulgue la loi sur la mise en route des recrues.
Voici le texte adopté par la Chambre et le Sénat :

Article unique. — L'article 20 de la loi du 24 juillet 1873, relative à l'organisation générale de l'armée, est abrogé et remplacé par l'article suivant :

« Les jeunes soldats rejoignent directement et individuellement, au jour fixé par leur ordre d'appel sous les drapeaux, les corps ou fractions de corps auxquels ils sont affectés.
» Toutefois, ceux qui sont affectés à des corps ou fractions de corps stationnés en Corse, en Algérie et en Tunisie, se rendent, au jour fixé par leur ordre d'appel, au bureau de recrutement de la subdivision de leur résidence, d'où ils sont mis en route. »

On ne verra plus, à l'avenir, ces groupements de convois qui donnaient souvent lieu à des scènes de désordre et l'Etat trouvera dans cette mesure une sérieuse économie.

Un arrêt du Conseil d'Etat

Le conseil d'Etat vient de rendre un arrêt prononçant l'annulation d'une décision du ministre de la guerre dans des circonstances assez sérieuses : un jeune homme, le sieur X..., s'était

présenté devant le conseil de revision muni d'un certificat constatant qu'il était frère d'un militaire en activité. Sur le vu de cette pièce il obtint la dispense; mais on apprit bientôt que le certificat était faux et une poursuite criminelle fut ouverte contre le père du jeune homme. Le prévenu fut néanmoins acquitté par la cour d'assises; mais le ministre de la guerre, se fondant sur la fausseté manifeste du certificat, prit une décision appliquant au sieur X... l'article de la loi militaire aux termes duquel le jeune homme indûment dispensé est rétabli en tête de la première partie de la classe appelée après qu'il a été reconnu que la dispense a été indûment accordée.

Le sieur X... a déféré pour excès de pouvoirs cette décision au conseil d'Etat qui en a prononcé l'annulation. La haute assemblée, en effet, a estimé que la disposition de l'article 69 ne peut être appliquée que dans le cas où les fraudes, ou les manœuvres incriminées, ont été constatées par une décision des tribunaux de répression.

Conseil de guerre de Bordeaux

Séance du 27 juin 1895

Le soldat réserviste Jean-Boniface Granouilhac, de la classe 1886, du recrutement de Cahors, a négligé de répondre à l'ordre de route qui lui avait été notifié à son domicile légal, pour aller faire sa période de vingt-huit jours. Il est, par conséquent, inouïs.

Granouilhac est condamné à un mois de prison.

Défenseur, M^e Ramarony.

Foire du 1^{er} juillet

La foire du 1^{er} juillet a été peu importante. Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Boeufs ou vaches amenés, 200 paires environ. Les gras se sont vendus de 35 à 38 fr. les 50 kilos. Il y avait une légère augmentation sur les attelages. Ils étaient vendus de 500 à 850 fr. la paire.

Jeunes porcs amenés, 180 environ, vendus à raison de 25 à 40 fr. la pièce.

Moutons ou brebis amenés, 300 environ; les gras étaient vendus de 0 fr. 70 à 0 fr. 95 le kilogramme, et les brebis pour l'élevage au cours des derniers marchés.

Halle. — Blé en vente, 210 hectolitres, vendus 195, prix moyen 14 fr. 25 l'hectolitre. Maïs en vente 140 hectolitres, vendus 409, prix moyen 9 fr. 75 l'hectolitre. Pommes de terre, de 2 fr. 50 à 3 fr. les 80 litres.

Place du Marché. — Volailles grasses de 0 fr. 70 à 0 fr. 75 le 1/2 kilo; Lapins privés 0 fr. 40 le 1/2 kilo; canards 0 fr. 50 le 1/2 kilo; oeufs 0 fr. 70 la douzaine; oisons, de 4 fr. 50 à 7 fr. la paire; cannetons de 2 à 4 fr. la paire; jeunes poulets 1 fr. le demi kilo. Il n'y a pas eu de vols ni d'accidents.

Tué par la foudre

Pendant un violent orage qui a éclaté à Saint-Céré, deux enfants nommés Calvet et Pédamon ont été renversés par la foudre. Le jeune Calvet a été tué sur le coup et Pédamon a pu être rapplé à la vie.

Gourdon

Voici les noms des lauréats du concours de tir qui a lieu à Gourdon dimanche dernier, à l'occasion de la fête de la Saint-Jean :

1^{er} prix, M. François, lieutenant de gendarmerie à Gourdon ;
2^e prix, M. Taste, instituteur adjoint à Gourdon ;
3^e prix, M. Dechezelle, négociant ;
4^e prix, M. Laurié, vérificateur des tabacs à Cahors ;
5^e prix, M. Coudere, instituteur adjoint à Gourdon ;
6^e prix, M. Lagrange, peintre en bâtiments à Gourdon ;
7^e prix, M. Vèzes, notaire à Saint-Germain-du-Belair ;
8^e prix, M. Caillaux, vérificateur des tabacs à Gourdon.

Ce concours a été très brillant, les prix ont été vivement disputés par les divers tireurs qui y ont pris part.

Escayrac

Une somme de trente-cinq francs a été volée dans un tronc de l'église d'Escayrac.

Le voleur paraît être de la contrée, car, d'après les constatations faites, il devait bien connaître les lieux.

Figeac

Une demoiselle Cardaillac, du hameau de Molénat, âgée de dix-neuf ans, est morte avant-hier soir du charbon. Le médecin a délivré un certificat de décès établissant que la jeune fille avait succombé à une maladie infectieuse et a prescrit l'inhumation immédiate.

Saint-Céré

L'Union musicale de Saint-Céré a remporté ses premiers lauriers.

Elle a concouru à Brive en troisième division, troisième section, en lecture à vue et en exécution.

Il lui a été décerné le premier prix de lecture à vue et le premier prix d'exécution.

Gramat

Pendant la dernière foire, un propriétaire des environs de Gramat s'est vu enlever d'une façon très habile son portefeuille contenant 700 francs.

Le voleur, un nommé Bonaventure, sujet espagnol, a été presque aussitôt appréhendé par deux gendarmes qui se trouvaient à proximité.

Cet audacieux malfaiteur a été écroué hier à la maison d'arrêt de Gourdon.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Le service d'été qui a été mis en vigueur sur le réseau de la Cie d'Orléans le 1^{er} juillet, comporte les améliorations suivantes :

Le train express de jour de Paris à Toulouse qui partait de Paris à 9 h. du matin en part à 10 h. et arrive à Cahors à 8 h. 44 du soir, gagnant ainsi 50 minutes sur la durée du trajet de Paris à Cahors.

Le train express de jour de Toulouse à Paris continue à partir de Cahors à 9 h. 30 du matin; mais il arrive à Paris à 11 h. 22 soir au lieu de 11 h. 39, soit 17 minutes plus tôt.

En raison de cette abréviation, il ne sera plus ménagé d'arrêt pour le déjeuner aux Aubrais, ni pour le dîner à Châteauroux; mais un wagon restaurant circulera dans chacun de ces trains entre Paris et Châteauroux.

Les buffets des Aubrais, de Vierzon et de Châteauroux tiendront à la disposition des voyageurs des paniers contenant un déjeuner ou un diner.

Le train qui partait de Montauban pour Cahors à 4 h. 15 du soir, est retardé de 18 minutes pour le faire correspondre à Montauban avec le train venant de Cette et de Toulouse.

Fête nationale du 14 juillet

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet 1895, la Compagnie d'Orléans étendra comme suit la durée de validité des **Billets Aller et Retour** à prix réduits prévus par son tarif spécial G. V. n^o 2.

1^o Les billets délivrés à toutes les gares du réseau pour Paris, du Vendredi 5 juillet inclus au Lundi 15 juillet inclus, seront valables pour le retour, jusqu'aux derniers trains partant de Paris le Mardi 16 juillet.

2^o Les billets délivrés du Vendredi 12 juillet au Lundi 15 juillet, ces deux jours inclus, de Paris pour toutes les gares du réseau et de toutes les gares du réseau entre elles, dans les limites fixées par ledit tarif, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Mardi 16 juillet.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le tarif précité, lorsqu'elle expirera après le 16 juillet.

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements du Lot, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira d'Agen le mardi 9 juillet, à 6 h. 22 du soir.

Il desservira les stations comprises entre : Agen, Tonneins, Lalbenque, Cahors, Lamothe-Fénelon, Cazouls, Creysse-Mouleydier, La Rivière-de-Mansac, La Ressègue, Mussidan, Soubie, Beauronne, Ribérac, Périgueux, La Coquille-Marmande et Cours-de-Pile.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le Mardi 16 juillet à 2 heures du soir.

PRIX DES PLACES, ALLER ET RETOUR (Timbre-quitance de 0 franc 10 non compris).

D'Agen, Tonneins, Lalbenque, Cahors, Lamothe-Fénelon, Sauveterre-la-Lémance. — De Marmande, Cours-de-Pile et stations intermédiaires, à Paris : 2^e classe, 41 fr. ; 3^e classe, 29 fr.

De Villefranche-du-Périgord, Cazouls, Creysse-Mouleydier, La Rivière-de-Mansac, La Ressègue, Mussidan, Soubie, Beauronne, Ribérac, Périgueux, Saint-Pardoux-la-Rivière, La Coquille et des stations intermédiaires, à Paris : 2^e classe, 33 fr. ; 3^e classe 23 fr.

La compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 8 juillet à 6 h. du soir.

M. AUDOUARD

Chirurgien-Dentiste, à Brives, informe le public qu'il sera à Cahors, **Hôtel de l'Europe**, le dernier samedi de chaque mois, à la disposition des personnes qui réclameraient ses soins.

Par suite de cette nouvelle combinaison, il pourra rester deux jours quand ses clients en auront besoin.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi :

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balnearc-Bains, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, Boulogne-Pertuis (e), Cambo-ville, Capvern, Céret (Amélie-les-Bains, La Prele, etc.), Couiza-Montazels, Dax, Goéthy (halte) Hendaye, Laloque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Lannemezan (Cadéac, Vieille-Acre), Laruns (les Eaux-Bonnes, les Eaux-Chaudes), Oron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestalas (Barèges, Cauterets, Luz, Saint-Sauveur), Prades (Le Vernet et Molitg), Quillan (Ginots, Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Girons (Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saint-Flour (Chaudes-Aigues), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

BAINS DE MER DE L'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Locudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^o Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement : Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2^o Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des dites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. — Sommaire du numéro du 29 juin. Allemagne : Inauguration du canal de Kiel. — Kiel. Le Hohenzollern arrivant à Holteneau. — Château du Prince Henri. — L'Empereur sur le Hohenzollern, pendant la revue de la flotte. — Les hussards protégeant le yacht impérial, pendant la traversée du Canal. — Arrivée des escadres Russe et Française en vue de Friedrshort. — Le Prince Henri de Prusse rendant visite à l'amiral Ménard. — L'Empereur Guillaume posant la dernière pierre du Canal. — Paris : Le premier anniversaire de M. Carnot : Le service funèbre à la Madeleine. — Le monument d'Henri Murger. — Madagascar : La tente de l'envoyé spécial du Monde illustré. — Le combat de Manonga. — Portraits : M. Jules Lemaitre, de l'Académie française.

Texte : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Semaine scientifique par le docteur Servet de Bonnières. — Une chute de trois cents mètres, par Guy Tomel. — Le Sport, par Archiduc. — La mission Foureau. — Beaux-Arts, par O. Merson. — Ruiz Zorilla, par Maurice Dufeux. — Explications des gravures.

Revue Comique, Echees, Rébus Récréations, Bibliographie, etc. — En supplément : Feuille de chêne, nouvelle de Mlle Danièle d'Arthez. — Illustrations de M. Slom. — Le numéro : 50 centimes.

LE MUSÉE DES FAMILLES (59^e année) paraissant deux fois par mois, publie dans son numéro du 1^{er} juillet 1895 : Maman Cécile, par Arth. Dourliac. — Les pêcheurs de Simiac, par S. E. Robert. — Les salons de 1895, par G. Migeon. — Gaietés du mois, par Villy. — La cage du lion, par Henri de Bornier. — Le bateau roule, par V. Maury. — Le père Victor, par Eug. Muller. — Marseille, par Daffy de la Monnoye. — A la cour de Madagascar. — Notes de musique, par Franck-Archet. — Mosaïque, par Eug. Muller.

Illustrations par Tofani, Kirschner, Godefroy, Kauffmann, Gaillard, etc. et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement, Paris : un an 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. Delagrave 15, rue Soufflot, Paris.

LA NATURE. — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du 29 juin 1895 : Canon de campagne. Lt-colonel Hennebert. — Curieux phénomène d'ornithologie : Dr Coulon. — Puddlage direct de la fonte. — Un vélin dans une outre : A. Henry. — Phonographe portatif : Gaston Tissandier. — La Venus accroupie dans l'art grec : Dr Regnault et Lajard. — L'horloge

astronomique de Lyon : L. R. — Action du fluor sur l'argon. Pirogues en aluminium. — Etuve à désinfection : G. Richou. — Théorie expérimentale du cisaillement et du poinçonnage des métaux : Ch. Frémont. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 24 juin 1895 : Ch. de Villedeuil. — Orages de cinq jours en Bohême. — Bicyclette en or : G. T.

NOUVELLES SCIENTIFIQUES (N° 5) Cours et conférences. — La semaine. — Informations. — Boîte aux lettres. — Bulletin astronomique trimestriel. — Un numéro, 0 fr. 50.

M. Etienne Charavay vient de publier dans la 512^e livraison de la Grande Encyclopédie, parue cette semaine, une très intéressante biographie de Kléber, dont nous recommandons vivement la lecture. On trouvera encore dans le même fascicule une bien curieuse étude du Dr Saury sur la Kleptomanie ou monomanie du vol, et une critique littéraire de la vie et du rôle de Klopstock, par M. Ed. Bailly.

Prix de chaque livraison : 1 franc. — Une feuille-spécimen est envoyée gratuitement sur demande.

H. Lamirault et C^{ie}, 61, rue de Rennes, Paris.

JOURNAL DES DEMOISELLES

ÉDITION MENSUELLE

Soixante-deux années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des Demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles.

Chaque livraison renferme : 1^o 32 pages de texte : Instruction, littérature, éducation, modes, gravures d'art, etc.

2^o Un Album de patrons, broderies, petits travaux, avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins.

3^o Une feuille de patrons, grandeur naturelle, imprimés ou découpés, soit environ 100 patrons par an.

4^o Une ou deux gravures de modes coloriées, soit 18 par an.

5^o Modèles de Tapisseries ou de petits travaux en couleurs.

6^o Annexes variées. — Tapisseries par signes

— Imitations de peinture — Musique — Opérette

— Chiffres enlacés — Alphabets — Cartonnages

— Abat-jour — Calendriers, etc.

Bureaux, 14, rue Drouot. — Abonnement : Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr. — Seine, 11 fr. — Les abonnements partent du 1^{er} janvier de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

FÉLIX ALCAN, Editeur, 108, Boulevard Saint-Germain, PARIS

DICTIONNAIRE DE MÉDECINE

par les D^{rs} E. BOUCHUT et A. DESPRÉS

Sixième Edition au courant des derniers Progrès de la Science.

1 magnifique volume de 1630 pages in-4° sur 2 colonnes, avec 1000 gravures dans le texte

Indispensable aux Familles

PRIX : BROCHÉ, 25 FR.; — RELIÉ, 30 FR. Franco contre Mandat.



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS !!!

GUÉRISON prompte et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqûres, crevasses, cassures, gercures, maladies de la peau plâtrées de toutes natures. Réparation exacte du poil par le vrai Réparateur TRICARD. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec indication. So défier des contrefaçons. — Exiger le vrai Réparateur TRICARD, dit aussi réparateur J. B. A. T. connu depuis plus de 20 ans, toujours flacons carrés plats, étiquettes jaunes.

EXPOSITION



CAHORS 1881

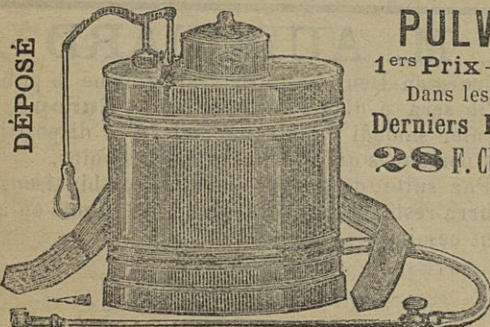
B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

1^{ers} Prix — Hors concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Paraissant le mardi

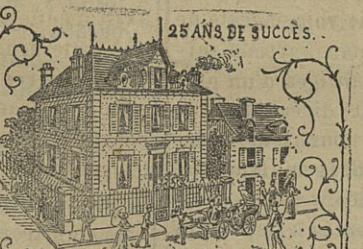
Abonnement pour un an :

France 5 fr.

Etranger..... 6 fr.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

GUÉRISON Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU Darts, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc. MEME DES Plaies Ulcères variqueux dits trancarsibles. Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible. ALLENORMAND, Médecin-Aide-Major des Hôpitaux N° 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Cor. d. P.



25 ANS DE SUCCÈS. MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS Le Redressement à toutes les Opérations relatives à L'ART DENTAIRE.

AUDOUARD Chirurgien-Dentiste 16 Rue du Maréchal Brune BRIVE (CORRÈZE) Nota. — MAUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance. ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque, Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.



VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes; Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocaton, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT 6, Rue de la Liberté, Cahors.

Peinture

Vitrierie

Faux bois

Marbre

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Henri SÉGUY

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Papiers peints

en

tous genres

Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.